



**FFMC** | **74**  
MOTARDS & CITOYENS | HAUTE SAVOIE

Fédération Française des Motards en Colère

# RÈGLEMENT & CONDITIONS

## RALLYE MOTO TOURISTIQUE

dimanche 28 juin 2015

**SUIVEZ LA PISTE DE LA FFMC**

### Article 1

L'antenne FFMC 74 organise un rallye moto touristique le 28 juin 2015, consistant à effectuer un circuit touristique dans le département de la Haute-Savoie, permettant aux participants une découverte de la région, tout en testant leurs connaissances dans le domaine de la moto, par le biais de questionnaires, de jeux, d'atelier de maniabilité, observations diverses...

### Article 2

Ce rallye exclut toute notion de vitesse ou de compétition. Il est organisé sur route libre, ouverte à la circulation et les participants s'engagent à respecter les règles du code de la route. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables d'éventuelles infractions commises.

Les participants s'engagent également à respecter les autres usagers de la route et riverains, à stationner leur moto de sorte à ne pas gêner la circulation, etc...

Fédération Française des Motards en Colère  
FFMC 74 - Antenne de Haute-Savoie - 71, avenue de Genève - 74000 ANNECY - Tél. 06.02.29.14.71  
[ffmc74@ffmc.fr](mailto:ffmc74@ffmc.fr) - <http://www.ffmc-74.fr>

### **Article 3**

**Le rallye est ouvert aux conducteurs de moto route de cylindrée égale ou supérieure à 125 cc, titulaires d'un permis de conduire en cours de validité, couverts par une assurance en cours de validité. Les participants doivent être munis de :**

- permis de conduire**
- pièce d'identité**
- certificat d'immatriculation**
- attestation d'assurance**

### **Article 4**

**Tout participant, pilote ou passager, est tenu de porter durant le temps de roulage des équipements de sécurité adaptés à la pratique de la moto (casque, gants, blouson, pantalon long, chaussures montantes).**

**Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout participant présentant une moto bruyante, non conforme ou non revêtu des équipements de sécurité nécessaires.**

### **Article 5**

**Les participants engagent leur responsabilité dans le cadre des différentes activités du rallye.**

**Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux accidents, incidents, vols qui pourraient survenir. Chaque participant sera tenu responsable des accidents qu'il pourrait occasionner à sa personne, à sa moto ou à des tiers.**

**Les participants mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents ou de l'adulte les accompagnant.**

### **Article 6**

**Les frais d'inscription s'élèvent à € 10.-- par moto, comprenant frais d'organisation, accueil du matin avec boissons chaudes & jus fruit, atelier de maniabilité, bouteilles d'eau à disposition, apéro sans alcool en clôture de la journée.**

**Remboursement en cas d'annulation.**

### **Article 7**

**Une feuille de route avec questionnaire est remise lors du départ et le classement final est établi, par l'addition des points gagnés tout au long du trajet, des jeux et des réponses aux questionnaires.**

### **Article 8**

**Ce rallye se déroule dans un cadre de convivialité, aucune réclamation ne pourra être déposée.**

**Chaque participant s'engage par son inscription à respecter le présent règlement et à se conformer aux décisions prises par les organisateurs.**

### **Article 9**

**Sauf refus clairement exprimé, il est considéré que les participants acceptent que des photographies / vidéos, prises lors du rallye, fassent l'objet d'une diffusion (publication d'un compte-rendu sur notre site internet, communiqué de presse, etc...)**

**Je, soussigné(e) atteste avoir pris connaissance du règlement du rallye « Suivez la piste de la FFMC » du 28 juin 2015 et m'engage à m'y conformer :**

**Nom – Prénom : .....Signature : .....**

Juin 2015